

Conseil Communal
Séance du 24 octobre 2016

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., ~~HENKINET F.~~, MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Monsieur le Bourgmestre propose l'ajout de deux points supplémentaires en urgence :

4 bis. Rénovation de la chaufferie du Cercle culturel de Sibret : décision de principe et fixation des conditions du marché

6 bis. Convocation à l'assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 16 novembre 2016 : approbation de l'ordre du jour.

Finances

1. Approbation du budget 2017 de la Fabrique d'Eglise de Chenogne.

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire	Excédent
2017	Chenogne	8.110,32 €	0 €	0 €

Le Conseil communal approuve ce budget.

2. Octroi d'un subside à l'Union des Agricultrices wallonnes.

Le Conseil communal approuve l'octroi d'un subside d'un montant de 250 euros pour l'année 2016 à la section locale de l'association « Union des agricultrices wallonnes » dans le cadre de leurs actions menées au quotidien dans un métier qui n'est pas évident à l'heure actuelle.

Taxes

3. Taxe annuelle sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés – Exercice 2017.

Le Conseil communal approuve le règlement-taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés pour l'exercice 2017, similaire à celui de l'année 2016. Aucun changement des taux.

Travaux

4. Création d'un lotissement communal à Chenogne – Partie Voiries : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Etant donné que la Commune a acquis des terrains à bâtir à Chenogne en vue d'y créer un lotissement communal à destination de jeunes ménages et habitants de notre Commune et de les urbaniser, il convient dès à présent de procéder à l'aménagement du chemin agricole empierré par la création d'une voirie en hydrocarboné avec des bordures-filets d'eau et un réseau d'égouttage.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges ainsi que le métré estimatif des travaux au montant de 415.866,39 euros TVAC. Le marché sera lancé en adjudication ouverte. Les devis ORES, SWDE, ... seront approuvés avant la fin de cette année.

4. Bis. Rénovation de la chaufferie du Cercle culturel de Sibret : décision de principe et fixation des conditions du marché.

En urgence, le Conseil communal approuve le dossier de rénovation de la chaufferie du Cercle culturel de Sibret étant donné la vétusté de l'infrastructure qui risque de tomber en panne à n'importe quel moment. De plus, la salle sera occupée très fréquemment dans les prochaines semaines pour les répétitions et les diverses représentations théâtrales.

Le montant estimé des travaux s'élève à la somme de 44.872,85 euros TVAC. Le marché sera lancé en procédure négociée sans publicité.

Patrimoine

5. Acquisition d'un fonds de bois sur l'ancienne Commune de Nives à Mesdames Bienfet : approbation du projet d'acte.

La Commune de Vaux-sur-Sûre souhaite acquérir un fonds de bois au lieu-dit « Soriffet » sur l'ancienne Commune de Nives, jouxtant des bois communaux, d'une contenance de 41 a 05 ca pour le prix total 821,00 euros.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte de Maître Jean-François LAPAILLE.

Intercommunales

6. Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale IMIO : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Présentation des nouveaux produits.
2. Evaluation du plan stratégique 2016.
3. Présentation du budget 2017.
4. Désignation d'administrateurs.
5. In house, information sur la représentation des membres au sein du Conseil d'administration.
6. Clôture.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts de l'intercommunale.

6.Bis. Convocation à l'assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 16 novembre 2016 : approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mai 2016 à Malmedy.
2. Désignation d'un nouveau membre du Conseil de secteur en remplacement de Monsieur E. Pondant, démissionnaire.
3. Approbation du plan stratégique 2017 – 2019 incluant les prévisions financières.
4. Divers.

7. Contrat de rivière Moselle – Programme des actions 2017 – 2019 : approbation.

Le Conseil communal approuve les lignes directrices sous-tendant le Contrat de rivière Moselle dans les divers projets mis en place par la Commune et d'inscrire des actions au programme d'actions 2017 – 2019 du contrat de rivière Moselle, soit :

- Conformément à l'AGW du 25/11/2010, solliciter l'avis de la Commission de Gestion du Parc naturel pour tous travaux ordinaires ou extraordinaires en cours d'eau,
- Accorder au CR un subside annuel liquidé sur base d'une déclaration de créance en début d'année civile,
- Rappeler aux riverains qu'il est interdit de déposer des déchets à proximité des cours d'eau, y compris des tontes de pelouse et des déchets verts,
- Mettre en conformité du point de vue de l'épuration des eaux usées les installations du hall sportif, de la salle de Lescheret, de la salle de Cobreville et de la salle du club des jeunes de Chaumont,
- Participer à l'opération « Communes et rivières propres » / Be Wapp,
- Récolter les déchets dérivant sur les cours d'eau (OFNIS) à l'aide d'un barrage flottant dans la masse d'eau ML08R (Sûre, ruisseau de Remoiville, ...),
- Préalablement à tous travaux en cours d'eau sous gestion communale, organiser une réunion de concertation avec le DNF, le Service de la Pêche, le Service Provincial Technique (tutelle) et le CR,

- Afin de réduire les dépôts de déchets à proximité des cours d'eau, organiser une ou plusieurs collectes de déchets agricoles (bâches, cordages, sacs d'engrais, ...) sur le territoire de la Commune,
- Faire paraître un article dans le bulletin communal concernant les franchissements de cours d'eau en prairie (législation, différentes techniques, ...),
- Veiller à la bonne application de l'obligation de raccordement des habitations au réseau d'égouttage communal (régime d'épuration collective),
- Réparer/améliorer le pont sur le ruisseau de Remichampagne au niveau de la plaine de jeux,
- Entretenir les cours d'eau de 3^{ème} catégorie (curage) suivant les prescriptions définies en réunion de concertation préalable (DNF, SPT, CRM),
- Encourager les agriculteurs à clôturer les cours d'eau traversant des pâtures.

HUIS CLOS

La séance est levée.